Lectures sociales populaires

SÉRIE A CINQ SOUS

No 1

LE POISON MAÇONNIQUE

par

L'abbé ANTONIO HUOT

(4e MILLE)



Éditions de

l'Action Sociale Catholique

101, rue Ste-Anne, 101
QUÉBEC

1912

LE POISON MAÇONNIQUE

Étude sur la naissance et le développement, en notre pays, de la franc-maçonnerie du Grand Orient de France.

Par M. l'abbé Antonio Huot.

I

BUT COMMUN DE LA FRANC-MACONNERIE

" La Franc-Maçonnerie doit poursuivre la déchristianisation de la France, en étendant sans cesse son influence morale et philosophique." (Paroles du F.·. Léon Martin au Congrès des Loges de la Région Parisienne. Séance du 30 mai 1904— Compte-rendu du Congrès, p. 31.)

" La lutte engagée entre le catholicisme et la Franc-Maçonnerie est une lutte à mort, sans trêve ni merci" (Memorandum du Suprême Conseil ", no 85, p. 48.)

" Le catholicisme, nous devons nous Francs-Maçons, en poursuivre la démolition définitive." (" Bulletin du Grand-Orient ", septembre 1895, p. 168.)

Or, voici ce qu'on lit en tête du règlement de "L'Emancipation", saisi par le jeune Lemieux avec les pa-

piers de la Loge: "Sous l'obed.·. du G.·. O.·. de France, régulièrement constituée le 14ème jour du 4e mois de la V.·. L.·. [Vraie Lumière] 5896".

LA LOGE PROTEGEE

Nous voilà donc en face d'une loge maçonnique fondée à Montréal par le Grand-Orient de France. Cependant, d'après les comptes rendus d'un procès qui s'est déroulé à Montréal et dans lequel était intéressé le secrétaire de l'Emancipation, le président du tribunal aurait prononcé les paroles suivantes : " On s'étonne que les membres de la loge Emancipation n'aiment pas à déclarer qu'ils en font partie. La chose est pourtant naturelle ; on les a ostracisés à l'hôtel de ville; on a voulu faire perdre sa position à un fonctionnaire très important, d'autres ont été destitués ; on les a persécutés. Je les comprends et je les protégerai toujours ici."

La protection de la plus haute autorité serait donc accordée à tous les membres d'une loge maçonnique dépendant,—selon le propre témoignage écrit de cette loge elle-même,—du plus sectaire et du plus furieusement anticatholique de tous les Orients du monde, liée à ce Grand-Orient par des serments antireligieux, illicites et

criminels, dont le règlement (nous possédons le texte même) oblige chacun des membres de la loge à empêcher à tout prix le prêtre de s'approcher du lit d'un confrère en danger de mort.

FUNESTE ETAT D'ESPRIT

Les paroles qui viennent de résonner dans un prétoire canadien ont fait naître dans les âmes vraiment catholiques les sentiments de la plus grande tristesse, en ce qu'elles sont révélatrices d'un état d'esprit dont on ne se rend peut-être pas bien compte, mais qui n'en est pas moins des plus funeste. Loin de nous décourager, cependant, elles nous donnent une force nouvelle pour continuer la lutte antimaçonnique avec plus de vigueur que jamais, en nous faisant toucher du doigt l'aveuglement désastreux dont sont frappés certains esprits de notre classe dirigeante. C'est par un aveuglement semblable que la France a passé avant d'arriver à l'état où elle est aujourd'hui.

Voici donc un fait extrêmement grave: la loge "L'Emancipation" est parvenue à se gagner des sympathies dans la classe dirigeante de la société, ou du moins à aveugler les esprits et à s'assurer par là des protections qui nous étonnent.

SOYONS CIRCONSPECTS !

N'allons pas tenter, par des faux-fuyants ou de lâches compromissions, d'atténuer la gravité de cette constatation. De l'attitude que prendront devant ce fait brutal les défenseurs de la vérité catholique dépendra, dans une certaine mesure, le succès de la bonne cause chez nous.

Que ni l'amitié, ni la partisannerie politique, ni l'intérêt ne nous empêchent de juger cet événement selon les données de la conscience catholique. Il ne nous appartient pas de juger les intentions ; mais c'est notre devoir, à nous, journalistes catholiques, de constater les faits, d'en manifester publiquement l'extrême gravité, et de montrer clairement les terribles conséquences qui peuvent en découler.

LE PROCES LEMIEUX

Le procès Lemieux sera, dans l'histoire de notre province, une date dont il est impossible de calculer l'importance aujourd'hui. Tous les journalistes catholiques devraient, pendant qu'il en est encore temps, recueillir avec un soin minutieux les comptes rendus aussi complets et aussi détaillés que possible de ce procès. Chaque audience a sa morale; il y

a une leçon à tirer de chaque témoignage, et dans certain témoignage, de chaque déclaration, de chaque réponse faite aux interrogations de Mtre Laflamme. Tout doit être pesé, médité dans le silence du cabinet de travail. Il serait même très utile d'annoter le texte, chacun pour sa propre utilité, de commentaires suggérés, par exemple, par telle ou telle déclaration, par telle ou telle réticence. Prenez, si vous voulez, entre autres affirmations d'un témoin de la Couronne, celle où il a été soutenu que la loge " L'Emancipation " ne tombe pas sous le coup de la loi criminelle canadienne, en tant que société secrète, parce qu'"elle a été fondée par un grand'maître en Canada", et rapprochez cette déclaration assermentée de l'en-tête du règlement de "L'Emancipation", où il est dit textuellement que cette loge a été constituée régulièrement "sous l'obédience du Grand-Orient de France".

L'ACTION MACONNIQUE CHEZ NOUS

A l'occasion de ce retentissant procès, il nous a paru utile de faire une revue sommaire de ce qu'a été l'action maçonnique dans la province de Québec depuis 1902, année où

fut fondée la Ligue d'Enseignement, jusqu'à ce jour.

Pour bien comprendre comment s'est développée cette action chez nous, il est nécessaire de faire une observation qui est d'une importance capitale. La franc-maçonnerie sait très bien que son influence ne pourra être durable nulle part à moins qu'elle ne s'empare de l'école primaire, pour façonner à son gré l'âme des générations futures du peuple qu'elle veut corrompre. Et Mgr l'évêque de Viviers (France) avait cent fois raison d'écrire, dans sa belle lettre pastorale du Carême de cette année: "C'est un duel à mort entre la Franc-Maçonnerie et l'Eglise. L'école est le champ clos où se livre entre ces deux forces une bataille ardente et décisive. C'est par l'enseignement que la Franc-Maçonnerie veut arracher les âmes à Dieu : et ces âmes qui sont à elle, qu'elle a engendrées à une vie supérieure, l'Eglise les défendra avec une énergie aussi indomptable que l'instinct de son coeur maternel. La Franc-Maçonnerie ne désarmera pas ; elle perdrait sa raison d'être. L'Eglise ne faiblira pas : elle trahirait sa mission essentielle. La lutte n'est donc pas près de finir."

LA FRANC-MAÇONNERIE A L'ECOLE

Il est donc extrêmement important pour nous, Canadiens français, de savoir comment la Franc-Maçonnerie s'y est prise en France pour s'emparer de l'enseignement populaire, si nous voulons lutter avec avantage contre ses empiètements dans notre province.

L'histoire des trente dernières années de la politique française est là pour nous l'apprendre. Résumons cette histoire lamentable en quelques mots :

Et d'abord, observons que de 1870 à 1880, dans les commencements de la lutte, alors que l'opinion publique en France était encore catholique, les francs-maçons se sont toujours gardés de dire qu'ils voulaient déchristianiser l'enseignement du pays. Leur tactique a consisté uniquement à mettre de plus en plus exclusivement sous le contrôle du gouvernement toutes les écoles primaires de France, et cela en prônant partout la "nécessité" d'un enseignement **gratuit** et **obligatoire.** Ils se donnèrent, dans les élections, comme les protecteurs du peuple, des ouvriers, et réclamèrent à grands cris la gratuité de l'enseignement. Or, tout ce

programme électoral était soigneusement élaboré dans les loges et l'on était bien décidé à en arriver, petit à petit, au contrôle exclusif de l'enseignement par l'Etat. Ce monopole une fois établi par la loi, les francs-maçons étaient sûrs qu'en faisant élire leurs créatures au Parlement, ils arriveraient à faire des écoles antichrétiennes, que tous les enfants seraient forcés de fréquenter, par la loi de l'instruction obligatoire.

Le 11 juin 1872, en effet, comme nous l'apprend le journal maçonnique, la "Chaîne d'Union" (an. 1879, p. 217), une circulaire déposée à l'assemblée générale du Grand-Orient par le F.·. de Hérédia, député de Paris. contenait cette déclaration: **"Nous demandons l'instruction obligatoire pour tous, gratuite et laïque, dans toutes les écoles publiques et communales."** Au Convent du Grand-Orient, de septembre 1879, le F.·. Francolin prononçait, au cours d'une allocution fort applaudie, ces paroles significatives : "J'ai cru qu'il fallait dire nettement que nous sommes l'avant-garde de l'éducation laïque et républicaine, et que partout où il y a un enfant, partout où il y a une école, on trouvera la main d'un Franc-Maçon... " (Compte rendu du Convent de 1879, p. 337.)

L'ECOLE SANS DIEU

On sait ce qui résulta de cette campagne maçonnique, menée hypocritement au nom des "intérêts du peuple", du "progrès" et du "respect de la conscience de l'enfant" (quel cynisme odieux déployé ici pour faire avaler l'école laïque, c'est-à-dire l'école sans Dieu !).

La loi du 16 juin 1881 rendit l'enseignement **gratuit** ; la loi du 28 mars 1882 le rendit **obligatoire** ; et, enfin, la loi du 30 octobre 1886 **laïcisa** le personnel enseignant. (Cf. LeFrançois, "Le plan maçonnique".)

Mais cela ne suffisait pas à la rage maçonnique. Les religieux et les Soeurs possédaient de superbes écoles libres, qu'il fallait détruire à tout prix, pour se débarrasser de concurrents dangereux parce que supérieurs aux maçons, même au seul point de vue pédagogique Aussi, au Convent du Grand-Orient de 1891, le F.·. Blatin fit-il voter la résolution suivante : "Les membres maçons du Parlement sont invités par le Conseil de l'Ordre à s'associer énergiquement à toutes les mesures qui tendraient à la suppression des Congrégations religieuses." (Compte rendu du Convent de 1891. p. 471.) En 1898, le F.·. Dyvrande s'écriait, au

Convent : "Il y a une classe d'individus qu'il faut exclure de l'enseignement, parce qu'ils constituent pour la France et pour la Républiique le seul danger, ce sont les Congrégations... " (Compte rendu du Convent de 1898, p. 312).

On sait comment la loi Waldeck-Rousseau, du 1er juillet 1901, dite "Loi des Associations", mettait pratiquement hors la loi les Congrégations religieuses et comment l'odieux Combes a appliqué ces odieux décrets.

Voilà, en quatre lignese, l'histoire de l'action maçonnique sur le terrain de l'enseignement populaire en France, et voilà comment les francs-maçons canadiens-français de "L'Emancipation" entendent s'appliquer à la démolition de l'enseignement catholique dans la province de Québec.

Nous verrons plus loin ce qu'ils ont déjà fait depuis qu'ils ont fondé, à Montréal, la Ligue d'Enseignement, c'est-à-dire depuis 1902. Cette revue sommaire nous permettra de constater qu'ils sont décidés à faire chez nous ce que leurs frères aînés ont fait ailleurs.

LA PERVERSION DES CERVEAUX

En attendant, nous nous permet-

tons de livrer à la méditation de nos lecteurs les paroles suivantes, prononcées par un franc-maçon notoire, le Dr Debierre, au Convent de 1901:

"Tant que nous n'aurons pas transformé le cerveau de nos concitoyens, tant que nous n'aurons pas pétri autrement le cerveau de nos enfants, j'estime que nous n'aurons rien fait pour l'avenir de la libre-pensée... "

La haine antireligieuse du catholique franc-maçon, et donc apostat, est insondable. Et tous ceux qui, chez nous, regardent les projets parlementaires de Godfroy Langlois contre notre enseignement comme un petit jeu innocent font un tort considérable à la cause de la vérité.

"Vous seriez dix fois plus coupable que les Français, nous disait hier encore un catholique de France très distingué si, après ce qui s'est passé chez nous depuis 1880, vous laissiez les francs-maçons s'emparer de votre enseignement."

Il y a malheureusement, aujourd'hui, en dehors de la franc-maçonnerie, des Canadiens français qui, soit par ignorance des tactiques maçonniques, soit par esprit de parti, sont prêts à décerner des brevets d'honnêtes gens à tous nos francs-maçons de Montréal et d'ailleurs.

II

LA FRANC-MACONNERIE A L'OEUVRE, A MONTREAL

A peine fondée, la loge "L'Emancipation", fidèle au mot d'ordre reçu du Grand-Orient d. France, se lança à l'assaut de l'enseignement catholique de notre province.

Dès le 9 octobre 1902, avait lieu à la salle Poiré, à Montréal, une réunion convoquée,—disaient alors certains journaux français de Montréal,—"dans le but de fonder une association connue sous le nom de "Ligue d'Enseignement", dont l'objet serait de s'occuper, d'une manière pratique, des questions d'instruction publique". On remarquait parmi les personnes présentes à cette assemblée : Godfroy Langlois, Dr Louis Laberge, Dr Gaston Maillet, L. Larose, J. Fortier, Dr J. Warren, Dr Adelstan de Martigny. M. Godfroy Langlois fut élu secrétaire de l'assemblée et appelé à prendre la parole fit, entre autres, les remarques suivantes (cf 'Le Journal", de Montréal, No du 10 octobre 1902) : "Il a suggéré que l'on forme une ligue qui s'occuperait de cette grave question [l'instruction publique] au même titre que les Chambres de Commerce discutent les matières

commerciales. Il a fait remarquer qu'en France il y a une ligue d'enseignement dont les membres, fort nombreux, exercent une influence fort considérable sur l'instruction publique." L'inspirateur de l'organisation montréalaise offrait donc comme modèle d'association aux citoyens de la métropole la fameuse Ligue maçonnique de Jean Macé. Les trop nombreux badauds qui s'étaient rendus, le soir du 9 octobre 1902, à la salle Poiré, assistèrent ensuite à l'organisation d'un comité dont le rôle devait être de "dresser les règlements et la constitution de la Ligue". Ce comité comptait parmi ses membres: Dr Louis Laberge, Dr J. Warren, J. Fortier, Dr Adelstan de Martigny, Dr Gaston Maillet. M. Godfroy Langlois était nommé secrétaire-archiviste de la nouvelle Ligue. Ces élections du 9 octobre, toutes préparées d'avance au sein de la loge "L'Emancipation", se firent, comme on peut bien le penser, très rapidement, et l'on eut soin de glisser, çà et là, parmi les membres organisateurs, des citoyens respectables de Montréal, qui avaient jugé bon de répondre à l'appel de Godfroy Langlois pour aller défendre la cause de l'instruction publique, que personne n'attaquait.

CE BLOC ENFARINE...

Voilà donc la comédie maçonnique qui se joua à Montréal, le soir du 9 octobre 1902.

Heureusement pour la cause catholique, elle ne devait pas se répéter. Le 21 janvier 1903, M. Arthur Beauchesne, qui fit beaucoup de bruit aux "Débats" de Montréal en 1902 et qui était alors un des officiers de la nouvelle Ligue de l'Enseignement, reçut de M. l'abbé F.-A. Baillargé, curé de S.-Hubert (Chambly), une lettre où ce dernier posait au rédacteur du "Journal" quelques questions assez embarrassantes:— "La ligue est-elle en faveur de l'uniformité des livres? de l'école gratuite? de l'école obligatoire? de l'abolition du Conseil de l'Instruction publique? de la création d'un ministère de l'Instruction publique, etc?"

La réponse de M. Arthur Beauchesne, alors secrétaire-correspondant de la fameuse Ligue montréalaise, manqua de clarté : " La Ligue d'Enseignement, dont je suis secrétaire-correspondant, écrivit-il au curé de Saint-Hubert, ne s'étant pas prononcée sur les huit premières questions que me pose M. l'abbé Baillargé, je ne saurais dire ce qu'elle en pense... La Ligue d'Enseignement n'a pas été fondée dans un but de destruction...

Le radical ou l'ultramontain peut en faire partie."

Dès ce jour, tous les catholiques clairvoyants furent fixés sur le but de la nouvelle Ligue. Mais il fallait plus que cela pour réveiller tous les esprits.

UNE IMPOSTURE DEMASQUEE

Le coup décisif fut porté par M. Henri Bernard, qui prouva, dans une brochure qui est aujourd'hui un précieux document pour l'histoire de l'action maçonnique à Montréal, que la Ligue de Godfroy Langlois n'était rien autre chose qu'une succursale de la Ligue de F.·. Jean Macé, du Grand-Orient. Il est bon de relire aujourd'hui ces documents. Les voici tels que publiés dans la brochure de M. Henri Bernard :

" La " Correspondance hebdomadaire " de la Ligue française de l'Enseignement, annonce, dans son No 2 (14 décembre 1902), que, à la séance du conseil général de la Ligue, le 18 du même mois, sera présentée l'adhésion d'une nouvelle société, portant le No 2890, et désignée sous le nom de " Cercle de la Ligue d'Enseignement de Montréal (Canada)."

" Le " Bulletin trimestriel " de la Ligue française de l'Enseignement, XXIIe année, No 204, (janvier, fé-

vrier, mars 1903) annonce, en douzième page, qu'à la séance du Conseil général de la Ligue, tenue le 18 décembre 1902, l'adhésion du cercle de la Ligue de l'Enseignement de Montréal (Canada), portant le No 2890, a été acceptée."

Et la " Correspondance hebdomadaire " de la Ligue française de Jean Macé se faisait un plaisir d'annoncer que " c'est grâce aux démarches de M. Herbette, membre du Conseil général, qu'un cercle de la Ligue a pu être constitué à Montréal."

Cet acte de naissance de la Ligue montréalaise fut aussi son acte de décès. Et le " Canada " du 21 juillet 1903, alors sous la direction du coryphée des loges, Godfroy Langlois, après trois ou quatre bons mensonges à la mode maçonnique, se voyait forcé de déclarer que la Ligue d'Enseignement de Montréal ne croyait pas " devoir poursuivre activement ses travaux pour le moment ".

UNE ORGANISATION MACONNIQUE

A propos de la Ligue française de l'Enseignement, rappelons, en passant, les paroles cyniques que prononçait, au 5e Congrès de la Ligue, tenu à Lille, au mois d'avril 1885, son fondateur le F.·. Jean Macé:

" Autrefois, nous affirmions que la Ligue de l'Enseignement n'était pas une société religieuse et politique. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Aujourd'hui il faut affirmer que la Ligue est une société maçonnique."

Mais le " Canada " n'avait pas fini de mentir. Le 4 février 1904, ce journal publiait, sous le titre : "Protestation et désaveu " un long article, au cours duquel il citait une résolution votée par la Ligue de Montréal, proposée par MM. Robert Rocher et Godfroy Langlois, secondée par Joseph Fortier et le Dr J.-L. Warren, qui protestait contre l'adhésion de l'association montréalaise à la Ligue maçonnique de Jean Macé et où l'on disait, entre autres choses :

" Que cette adhésion, qui aurait été accordée sans être recherchée, est refusée respectueusement par la Ligue de l'Enseignement de Montréal."

Je vous recommande le " respectueusement " !

Quelle comédie !

LE CORTEGE DES DUPES

La chose intéressante à noter sept ans après, aujourd'hui que nous savons d'une façon certaine que les promoteurs de la Ligue montréalaise étaient, pour la plupart, des membres

de "l'Emancipation", c'est le nombre considérable de noms respectables qui furent inscrits sur la première liste des adhérents à la trop fameuse Ligue.

Rapprochez cette liste de celle publiée par le "Canada" du 27 décembre 1909 et où l'on peut lire les noms de ceux qui, sans être francs-maçons, assistèrent aux funérailles civiles du Dr P.-S. Côté. Vous trouverez à peu près les mêmes noms dans ces deux listes.

Nous avons là ceux qu'on peut appeler les alliés inconscients de la franc-maçonnerie: badauds, naïfs amis politiques qui ne savent rien refuser aux membres de leur parti, gens toujours prêts à prendre la défense des francs-maçons, "ces malheureuses victimes de l'intolérance", enfin tous ceux qui ont versé des larmes sur le sort de "ce pauvre Ludger Larose" et qui l'ont proclamé "magnanime", lors du procès Lemieux. On n'a pas d'idée du mal que font ces gens-là au sein d'une société catholique. C'est sur eux que compte la franc-maçonnerie pour travailler en sûreté à son oeuvre de mort. Les Carbonari des Hautes Ventes italiennes les appelaient : "les respectables imbéciles". Ce sont des esprits malades de ce libéralisme qui

ne cesse de clamer, sur le ton larmoyant, qu'il faut être tolérant pour l'erreur, afin d'avoir la paix, et qui ne sait jamais trouver un mot de blâme pour les persécuteurs de l'Eglise. Souhaitons que cette "respectable imbécillité" ne continue pas à s'étendre chez nous. Sinon, elle nous perdrait.

UN AGENT DE LA FRANC-MACONNERIE

Cette découverte d'une Ligue d'Enseignement maçonnique à Montréal en 1904, par le courageux et clairvoyant Henri Bernard, ne produisit malheureusement pas sur l'opinion publique de notre province l'effet bienfaisant qu'on était en droit d'en attendre. M. Godfroy Langlois resta à la tête du journal ministériel de langue française de la métropole, où il continua, pendant quelques années encore, grâce au prestige politique du "Canada", à corrompre la mentalité de ses lecteurs sur les questions d'enseignement, par une campagne insidieuse et hypocrite. Peu de temps après, ce coryphée des loges se faisait élire député de Saint-Louis, grâce aux youpins du quartier.

Soutenu par des amis qu'aveuglait l'esprit de parti, le député franc-ma-

çon donnait, en pleine Chambre de Québec, le scandale de déclarations mensongères, destinées à jeter de la poudre aux yeux, se posant hypocritement comme une victime de la presse catholique "intransigeante", et niait effrontément avoir jamais appartenu à la franc-maçonnerie. Lisez plutôt ce compte-rendu d'un discours du député de Saint-Louis, tel que publié dans le "Soleil" du 30 janvier 1907, p. 5 :

LE CYNISME D'UN FRANC-MACON

"Avant de passer à l'ordre du jour, M. Langlois, député de Saint-Louis, a soulevé une question de privilège, relativement aux calomnies dont il est l'objet, particulièrement dans les journaux tels que "La Croix", "La Vérité" et "L'Evénement". Il croit qu'il est désormais temps de mettre un terme à cette infâme campagne de dénigrement systématique contre lui. On l'accuse d'être franc-maçon et partisan d'une école nationale. Le député de Saint-Louis fait succinctement l'histoire de sa candidature en 1904 et des moyens employés pour égarer l'opinion publique. Sur les hustings, de maison en maison et auprès des femmes du quartier, on cria qu'il était franc-maçon C'était une manoeuvre.

Cette campagne était faite dans un but de spéculation, et sa candidature n'était qu'une protestation contre les monopoles. Il répudia dans le temps la calomnie et déclare de nouveau qu'il n'est pas un franc-maçon."

Notez, s'il vous plaît, la déclaration du député de Saint-Louis que sa candidature "n'était qu'une protestation contre les monopoles", et rapprochez cette déclaration de l'attitude de Godfroy Langlois à la Chambre, au printemps de cette année (1911) en faveur du trust montréalais Robert & Cie, dont il se fit alors le défenseur acharné. Puis, admirez avec nous la sincérité de ce "défenseur des intérêts du peuple" et de ce grand pourfendeur de monopoles.

TACTIQUES MAÇONNIQUES CONTRE L'INFLUENCE CATHOLIQUE

Fidèle à la tactique suivie dans tous les pays par la franc-maçonnerie, Godfroy Langlois déposait bientôt à la Chambre un projet de loi qui demandait l'élection par le peuple des membres de la Commission scolaire de la ville de Montréal. Son but était évidemment de faire disparaître de cette commission les trois membres qui sont nommés par l'ar-

chevêque de Montréal et de faire de l'élection de tous les membres sans exception une affaire de cabale politico-maçonnique. Grâce à l'attitude clairvoyante et énergique de plusieurs députés de la Législature, cet insidieux projet de loi fut prestement mis au rancart pour cette session.

Poussé par la ténacité fanatique de "L'Emancipation", Godfroy Langlois ne se tint pas pour battu et par trois fois, il ramena son insidieux projet devant la Chambre. A la session de 1909, il crut toucher au triomphe, et le comité de législation, chargé de l'étude du fameux projet de loi maçonnique, se prononça en faveur de son principe: l'élection des commissaires par le peuple. Notre parlement catholique ne pouvait ratifier définitivement cette législation, préparée au sein d'une loge maçonnique. Le comité n'osa pas aller plus loin, et se contenta de recommander à la Chambre la nomination d'une Commission pour enquêter sur le sujet. Et que vit-on alors, dans notre catholique province de Québec ? On vit une commission extra-parlementaire tenir de longues séances, aux frais du trésor public, dans le seul but de savoir s'il était urgent ou non d'obtempérer aux sou-

haits d'un franc-maçon sur les modifications à faire dans l'organisation d'une commission scolaire catholique.

Et les gens qui avaient amené cette dépense extraordinaire de fonds publics, dans le seul but d'imposer à la ville de Montréal une législation scolaire hostile aux intérêts de l'Eglise, étaient les mêmes qui, un an auparavant,. demandaient partout l'uniformité des livres, sous prétexte d'économiser l'argent "du pauvre peuple".

Jamais on n'avait vu encore une aussi odieuse comédie se jouer dans notre province, au nez des honnêtes gens.

Et pendant ce temps-là nous donnions force conseils à nos frères de France pour leur apprendre comment on se libère de la tyrannie maçonnique! . .

III

FAITS ET GESTES DE LA LOGE "L'EMANCIPATION"

Pour finir cette revue,—très sommaire,—de l'action maçonnique dans la province de Québec depuis la fondation de la Ligue d'Enseignement, en 1902, il nous reste à voir quels ont été les moyens d'action de la

succursale montréalaise du Grand-Orient de France.

Les fondateurs de "L'Emancipation" ont eu d'abord l'habileté, suivant la tactique maçonnique, de s'assurer des collaborateurs fidèles dans toutes les classes de notre société. Magistrats, avocats, médecins, négociants, ouvriers, se trouvaient réunis, chaque semaine ou à peu près, dans la salle du fameux "Cercle Littéraire" de la rue Sainte-Catherine, d'où on les a délogés sans cérémonies, un bon jour qu'ils venaient de comploter une saleté contre les prêtres du Congrès Eucharistique. Là, on lisait les instructions reçues du Grand-Orient de Paris, on préparait les discours à glisser adroitement au milieu des réunions politiques, on donnait les résultats des enquêtes, faites auprès de tel ou tel personnage de notre monde politique, dans le but de savoir si la loge pouvait compter sur son concours ou du moins sur son silence, et l'on sortait de la réunion plus disposé que jamais à lancer partout les idées maçonniques. C'est ainsi que Gonzalve Desaulniers s'écriait, dans un banquet donné à Montréal à un député, le 10 décembre 1908 : "A l'heure actuelle, le libéralisme s'obstine dans la grande réforme de l'éducation.

Après nous avoir donné l'équilibre financier, rompu depuis de longues années, il nous devait l'équilibre moral, qui n'existe pas encore." (Le "Canada", 11 décembre 1908.) Comment trouvez-vous ce sophisme maçonnique, qui consiste à faire croire aux badauds que la foi catholique n'a pu encore donner au peuple canadien-français "l'équilibre moral" et que c'est le libéralisme des radicaux de "L'Emancipation" qui va donner à notre peuple cet équilibre ? Est-ce assez odieux ? Et, venant après Desaulniers, Godfroy Langlois prononçait, lui aussi, au même banquet, des paroles fort significatives : M. Godfroy Langlois, dit le "Canada" (num. cité), veut la révision des programmes d'études dans les villes. Il réclame la création d'une bibliothèque publique. L'uniformité des livres et l'élection des commissaires, à Montréal, sont des mesures que le parti libéral ne peut pas ignorer. Il veut en outre protéger l'élément laïque dans la carrière de l'enseignement."

Et voilà comment le coryphée des loges trouvait moyen, au banquet politique du 10 décembre 1908, de glisser entre deux verres de champagne tout le programme maçonnique de la réforme de l'enseignement.

LA FRANC-MACONNERIE ET NOS OUVRIERS

En même temps, par l'intermédiaire du chef ouvrier Francq, franc-maçon comme Godfroy Langlois, on corrompait l'opinion de certaines unions de la métropole, et le public canadien-français était péniblement surpris, un bon jour, de voir tel Conseil des Métiers voter le souhait que le Parlement de Québec adopte au plus tôt l'enseignement gratuit, uniforme et obligatoire Et l'on eut, un autre jour, le scandale d'un groupe de nos ouvriers de Montréal votant des résolutions de protestation contre l'exécution, si juste et si légitime, de l'anarchiste et de l'infâme corrupteur Ferrer.

LA FRANC-MACONNERIE S'ATTAQUE AUX FEMMES

Chose plus terrible encore, "L'Emancipation", docile à la direction et à l'exemple du Grand-Orient, s'appliquait à corrompre l'âme féminine, et on voyait se fonder, en pleine ville de Montréal, sous la direction des francs-maçons et de Colombine, ce lycée de jeunes filles, où les chefs de la loge interdisaient "tout enseignement religieux" et défendaient aux institutrices "de faire toute priè-

re avec les élèves et même de leur parler religion."

On croit vraiment rêver quand on se rappelle aujourd'hui ces faits et qu'on songe que les auteurs de ces scandales étaient des Canadiens français comme nous, des fils de familles catholiques comme nous, des élèves de nos collèges catholiques comme nous. Et c'est pourtant la pure et simple réalité. Méprisant les leçons de leur enfance chrétienne et les bienfaits reçus, au temps de leur jeunesse, des mains du prêtre, les Langlois, les Desaulniers, les Laberge, les Dupuis, les McAvoy, les Maillet, les Chaput, etc., se liaient par des serments secrets à la tâche de déchristianiser l'enseignement en notre province.

L'EMPOISONNEMENT DES INTELLECTUELS

Pour singer en tout les francs-maçons du Grand-Orient, les membres de "L'Emancipation" ont établi, à Montréal, une succursale de L'"Alliance Scientifique Universelle", société d'esprit et d'inspiration maçonniques et où l'on invoque le patronage de Renan l'apostat, pour traiter des questions soi-disant scientifiques Le but de ces sociétés pseudo-savantes, qui se développent parallèlement

aux loges et qui en reçoivent la direction, c'est de contribuer à la formation d'une opinion publique "maçonnique" sur les questions de haute philosophie, qui sont : la création de l'univers et de l'homme par Dieu, la spiritualité de l'âme, son immortalité, etc. De plus, la franc-maçonnerie leur recommande expressément de décrier les écrivains et les journalistes catholiques, d'exalter au contraire l'oeuvre des auteurs athées, libres-penseurs ou simplement neutres. Rappelez-vous, à ce propos, les louanges que décernait le "Pays", l'année dernière, au Dr Albert Laurendeau, de Saint-Gabriel de Brandon, lors de l'apparition de son travail matérialiste dans le volume des comptes rendus du IVe Congrès des Médecins de langue française de l'Amérique du Nord. A en croire l'organe maçonnique, c'était un savant de premier ordre, qui se révélait à ses compatriotes dans une étude admirable, alors qu'on ne trouvait, dans ces pages odieuses, écrites en mauvais français, que des vieilleries qui traînent depuis cinquante ans dans toutes les brochures de propagande de l'école matérialiste. Heureusement, pour la cause de la vérité, il se trouva un homme qui

sut jeter par terre l'idole de la fausse science, élevée sur le piédestal de la niaiserie et des préjugés par l'"Alliance Scientifique Universelle." Ce fut sir Alphonse Pelletier, qui donna alors à tous nos hommes publics un bel exemple de fierté et de courage catholiques, en signalant, dans une lettre à Mgr l'Archevêque de Montréal, l'esprit antichrétien de cette société maçonnique, dont le président était alors, on s'en souvient, le Dr Louis Laberge, membre de "L'Emancipation."

PROPAGANDE MACONNIQUE

Quand nous aurons rappelé que c'est aux Congrès des Loges parisiennes, tenus en 1905 et 1906, que nous devons la perte de l'éminent consul de France, M. Kleickowski, il ne nous retera plus, pour compléter cette revue sommaire de l'action maçonnique au Canada français, dans les huit dernières années, qu'à signaler à nos compatriotes la corruption de quelques âmes canadiennes-françaises, pratiquée dans le secret de certaines officines médicales de la métropole, et la distribution, secrète aussi, de l'infâme "Vie de Jésus", d'Ernest Renan, parmi notre jeunesse étudiante.

CONCLUSIONS A TIRER.—RESOLUTIONS A PRENDRE

De cette revue de huit années d'action maçonnique chez nous, nous paraissent découler certaines conclusions, qu'il sera utile de méditer pour nous préparer efficacement aux luttes de l'avenir :

1o L'ennemi est dans la place. Toutes les déclamations optimistes de nos aveugles intellectuels ne pourront rien contre ce fait brutal : l'existence, en plein coeur de notre catholique province de Québec, de 92 francs-maçons, liés par serment au Grand-Orient de France et décidés à tout pour tuer la foi dans l'âme du peuple canadien-français.

2o Tant que les membres de "L'Emancipation", dont nous possédons aujourd'hui la liste complète et bien authentique, n'auront pas fait leur soumission publique à leur archevêque, comme l'exige la discipline de l'Eglise, c'est le devoir de tous les fidèles,—et particulièrement des journalistes,—de considérer ces 92 Canadiens français comme des ennemis jurés de la doctrine catholique, quelle que soit la protection qu'on leur accorde dans les tribunaux ou au sein des partis politiques.

3o La première et la principale chose à défendre contre les francs-maçons, chez nous comme ailleurs, c'est l'école catholique. Tant que nous garderons nos écoles foncièrement catholiques, nous sommes sûrs de garder notre peuple catholique. Les francs-maçons ont compris, ici comme partout, cette vérité capitale, puisque c'est à notre enseignement catholique qu'ils se sont attaqués tout d'abord et que leur première oeuvre, chez nous comme en France et en Belgique, a été une "Ligue d'Enseignement".

4o Faisons donc une guerre à mort, dans nos journaux et nos revues catholiques, à l'école "neutre", dont l'établissement a marqué, partout où a triomphé la secte damnée, le premier jalon de la conquête maçonnique. Soyons impitoyables pour tout projet "d'écoles **nationales**", destiné uniquement à exclure l'enseignement religieux de nos programmes scolaires. L'école confessionnelle, voilà la garantie certaine de l'avenir catholique de notre pays.

5o Mettons, sans pitié, dans la classe des êtres dangereux tous les catholiques qui, soit par intérêt, soit par esprit de parti, soit par ignorance de l'esprit ou des oeuvres de la franc-maçonnerie, jettent le ridicule

sur les écrivains catholiques, lorsque ceux-ci, fidèles au mot d'ordre sauveur de Léon XIII : "En premier lieu, arrachez à la Franc-Maçonnerie le masque dont elle se couvre et faites-la voir telle qu'elle est", s'efforcent, par leurs écrits, d'éclairer nos compatriotes sur le but de la secte et sur son oeuvre.

6o Défions-nous du jargon maçonnique. Il y a un langage chrétien; il y a aussi un langage maçonnique. "Progrès", "droits de la science", "liberté de conscience", "nécessité de marcher avec son temps", "force irrésistible des idées modernes", "tolérance" "intransigeance catholique", "nécessités de l'évolution", "politique indépendante de la religion", "droits de l'homme", "concessions doctrinales pour ramener la paix dans les esprits", "neutralité dans la littérature", "indépendance de l'art" etc—: voilà quelques-unes des formules creuses dont se sert habituellement la franc-maçonnerie pour demander partout la suppression de l'enseignement catholique. Des catholiques de chez nous, qui ne sont pas francs-maçons mais qui sont niais, sont déjà tombés dans ces pièges maçonniques.

7o N'oublions jamais qu'il y a pour nous, si nous ne voulons pas

être vaincus un jour, une nécessité absolue de donner aux élèves de nos collèges une solide formation, non seulement catholique, mais aussi antimaçonnique. Et pour cela, ajoutons, sans tarder, à notre enseignement apologétique trois ou quatre bons chapitres sur l'esprit et surtout sur les oeuvres de la franc-maçonnerie au XIXe siècle et de nos jours.

8o Généralisons, dans toutes nos sociétés catholiques, la pratique, éminemment salutaire, de la "Ligue du Sacré-Coeur, qui fait prendre à tous ses membres l'engagement formel de ne jamais entrer dans aucune société secrète.

9o Enfin, ne nous fions aucunement aux journaux catholiques qui sont avant tout les organes d'un parti politique, pour renseigner notre peuple sur les agissements de la franc-maçonnerie. L'exemple des huit dernières années est là pour nous édifier là-dessus. Des journaux canadiens-français, qui n'ont pas eu honte, en ces derniers temps, de mener contre le clergé de notre province une campagne éhontée, et qui sont toujours prêts à en appeler à l'autorité ecclésiastique supérieure, chaque fois que les journalistes catholiques

mettent à nu leurs odieux mensonges, n'ont pas trouvé, pendant les huit dernières années de la campagne maçonnique, un seul mot de blâme à l'adresse des adeptes de "L'Emancipation" Pourquoi cette neutralité ? Pourquoi ce sil nce, désastreux pour la cause catholique ? Tout simplement parce que les coryphées des loges appartenaient à leur parti politique.
